Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Partage judiciaire

Par laura23

Bonsoir, Au bout de 9 ans de procédure un notaire a été désigné par le Tribunal. Nous sommes deux héritiers réservataires et nous avons fait les déclarations dans les six mois, une légataire universelle tiers n'est pas venue chez le notaire d'ou la procédure, elle devrait nous verser notre réduction, mais il n'y a pas de liquidés dans la succession (9 ans !), si quelqu'un avait eu l'expérience : les 60% seront ils toujours du, qu'en sera t il des intérêts de retard ? Peut on nous forcer à vendre les biens immobiliers pour que notre réduction et les impots soient payés ? Autant d'intérrogations merci si quelqu'un connait la solutions, merci.